



REPUBLIQUE D' ANGOLA MISSION PERMAMENTE D'ANGOLA AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES À GENEVE

Intervention de la République d'Angola, à la 18eme Session du 2eme Cycle de l'Examen Périodique Universel du Royaume du Cambodge

Monsieur le Président,

La République d'Angola souhaite la bienvenue à la délégation du Royaume du Cambodge au 2eme cycle de l'Examen Périodique Universel conduite par son Excellence Monsieur Mak Sambath, vice président du comité National des droits de l'homme.

La République d'Angola se réjouit du fait que le Royaume du Cambodge a accepté les recommandations formulées lors du passage de son Examen Périodique Universel dans le cadre du 1^{er} Cycle en 2009, et a pu adopter des politiques pour sa mise en ouvre, en dépit des difficultés auxquels le pays fait face.

Cela étant, nous nous félicitons des progrès réalisés dans le domaine, de santé, éducation, droits de femmes et des enfants.

Monsieur le Président

La République d'Angola prends note avec satisfaction les stratégies appliquées par le gouvernement du Cambodge pour une reforme profonde du système juridique et judicaire, afin de garantir l'indépendance et la neutralité de l'institution judiciaire et d'autres cadres juridiques et institutionnels connexes.

Mission Permanente de la République de l'Angola auprès de l'Office des Nations Unics à Geneva 45-47, Rue de Lausanne - 1201 Genève Tél. 0041 22 732 30 60 - Fax 0041 22 732 30 72 E-mail: ambimission.angola@bluewin.ch

Monsieur le Président,

Nous aimerions recommander au Royaume du Cambodge de solliciter l'aide de la communauté internationale dans le cadre de l'assistance technique et financier afin de renforcer leurs capacités pour l'exécution a temps opportun des activités relatives aux droits de l'homme.

Pour terminer, nous souhaitons au Royaume du Cambodge plein succès à son Examen Périodique Universel dans le cadre du 2eme Cycle.

Je vous remercie.

André Kitoko Conseiller